

# La valorisation des propriétés publiques en toute sécurité : de l'occupation à la cession

Si demi-journée : choix d'un des thèmes, « occupation » ou « cession »



### OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Découvrir les nouveaux outils de la valorisation des propriétés publiques suite à la réforme du Code général de la propriété des personnes publiques par l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017
- Appréhender les enjeux entourant la valorisation des propriétés publiques, tant pour les personnes publiques que pour les opérateurs privés
- Identifier les risques juridiques de l'utilisation et de la cession des biens des personnes publiques ainsi que les précautions à prendre pour la rédaction de vos actes



### MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Analyse des nouveaux outils de gestion des propriétés publiques
- Illustration de la formation à travers de nombreux cas pratiques



### SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- PowerPoint accompagné des textes et jurisprudences cités



#### FORMATEURS

Stéphanie TRINCAL et/ou  
Paul-Maxence MURGUE-VAROCLIER  
Juristes consultants du CRIDON LYON



#### DURÉE

7h ou 3h30

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

#### MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



#### RÉF. CSN

000024



#### PUBLICS

Notaires -  
Clercs expérimentés

#### PRÉ-REQUIS

Intermédiaire  
Expert



#### PLUS-VALUE

- Maîtriser les instruments de gestion et de valorisation des propriétés publiques
- Assurer la sécurité juridique des opérations d'occupation et/ou de cession des biens publics
- Acquérir une expertise susceptible d'être valorisée auprès des personnes publiques et des opérateurs privés



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

### **INTRODUCTION**

30min

- Les réformes récentes du droit des propriétés publiques
- Les nouveaux outils de valorisation des propriétés publiques

1

### **L'UTILISATION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES**

3h15

- La délivrance des titres d'occupation sur le domaine public
- Le champ d'application de la nouvelle procédure de publicité et de sélection préalables (domaine public/privé)
- La procédure allégée de mise en concurrence domaniale en cas de « manifestation d'intérêt spontanée »
- Les conditions d'existence du fonds de commerce sur le domaine public
- La cession des titres d'occupation du domaine public et la cession du fonds de commerce
- La sous-occupation du domaine public

2

### **LES PROCÉDURES**

3h15

- La circulation facilitée des biens : promesse de vente sous condition suspensive du déclassement, déclassement par anticipation, transferts entre domaines publics etc.
- La procédure de régularisation des ventes consenties sans déclassement avant le 1er juillet 2006 (date d'entrée en vigueur du Code général de la propriété des personnes publiques)
- Les impacts du Code de la commande publique et les risques de requalification
- Les ventes pour un prix inférieur à la valeur des aides d'État